

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 avril 2024, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
27	7	1	7

Objet :
20 - Locations de
terrains à usage de
jardins - modification
de tarif

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT,

REPRÉSENTÉS : Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER (pouvoir à Fanny RIPPE), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Hugo CARRAZ)

ABSENTS : Sonia CHEVAUCHET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Jacques VAREYON est nommé secrétaire de séance.

M. Noël DUPONT, rapporteur, rappelle que le Conseil municipal dans sa séance du 9 mai 2023 a modifié, créé et supprimé les tarifs de certains services municipaux.

L'évolution de ces tarifs était justifiée notamment par la prise en compte de l'augmentation des prix des matériaux et des fournitures, et avait pour objectif d'harmoniser des tarifs pouvant être proposés dans divers secteurs.

Or il s'avère qu'une erreur de retranscription a été commise concernant le tarif de la location de terrains à usage de jardins. Il convenait de lire 25 euros les 100 m² et non 75 euros les 100 m².

Une communication a été faite en ce sens aux usagers.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la délibération du 9 mai 2023 fixant les tarifs de certains services municipaux,

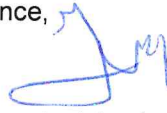
A l'unanimité,

Objet :
20 - Locations de
terrains à usage de
jardins - modification
de tarif

- Fixe le tarif des locations de terrains à usage de jardins à 25 euros les 100 m², soit 0.25 euros le m².
- Précise que les autres tarifs fixés par la délibération du 9 mai 2023 restent inchangés.

Fait à Oyonnax, le 29 avril 2024

Secrétaire de séance,



Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 30 AVR. 2024
- par sa publication le 30 AVR. 2024

Le Maire

